

par le gouvernement du Canada ou en son nom à la suite de la Conférence de La Haye sur le droit international privé, tenue en 1968.—(*Avis de motion portant production de documents n° 150*)

Par M. Pepin, membre du conseil privé de la reine, d'ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Rapport (en français et en anglais) du ministère de l'Industrie et du Commerce pour l'année financière terminée le 31 mars 1968, conformément à l'article 16 de la Loi sur le ministère de l'Industrie, chapitre 3, Statuts du Canada, 1963.

---

A 4 h. 39 de l'après-midi, la Chambre ajourne jusqu'à mardi prochain, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (3) de l'article 2 du Règlement.